

Le Baclofène va être remboursé

Sciences & avenir [Par Hugo Jalinière](#)

Le ministère de la Santé confirme qu'un décret va autoriser le remboursement du Baclofène utilisé pour traiter l'alcoolisme.



Boîtes de baclofène, médicament utilisé dans le traitement de l'alcoolisme. (DAMIEN MEYER - AFP)

REMBOURSEMENT. Tout s'accélère autour du Baclofène. Selon le Figaro, le ministère de la Santé a confirmé qu'un décret serait publié la semaine prochaine pour autoriser le remboursement du décontractant musculaire utilisé pour le sevrage de l'alcoolisme.

Le Pr Philippe Jaury, responsable de l'essai clinique Bacloville - dont l'objectif (atteint) était de montrer l'efficacité du Baclofène pour lutter contre l'alcoolisme - avait annoncé hier devant l'Académie de pharmacie : "le ministère devrait annoncer la semaine prochaine le remboursement du Baclofène".

Un remboursement soutenu par la HAS

La décision prise par le ministère de la Santé va dans le sens d'[une recommandation émise par la Haute autorité de santé \(HAS\)](#) le 2 avril dernier qui préconisait que le Baclofène fasse "l'objet d'une prise en charge dérogatoire" lorsque celui-ci était utilisé comme "aide au maintien de l'abstinence après sevrage chez les patients dépendants à l'alcool et en échec des autres traitements disponibles".

Longtemps controversée, l'autorisation de prescrire le Baclofène pour traiter l'[alcoolisme](#) a finalement été accordée par l'Agence nationale de sécurité du médicament ([ANSM](#)) le 14 mars dernier par le biais d'une RTU, une recommandation temporaire d'utilisation.

Lire [L'ANSM autorise le Baclofène contre l'alcoolisme](#)

La RTU est un statut dont s'est doté [l'ANSM](#) en 2012 et qui consiste à accorder une nouvelle indication à un médicament déjà commercialisé pour d'autres pathologies. Ce n'est donc pas exactement une autorisation de mise sur le marché (AMM) puisque le produit est déjà commercialisé, mais permet une utilisation qui n'était pas prévue au départ.

Ce remboursement constitue une nouvelle victoire pour les partisans de ce traitement qui, pour bon nombre de patients, efface purement et simplement l'envie de boire chez des personnes fortement dépendantes à [l'alcool](#).

Car le prix du [Baclofène](#) peut s'avérer un frein au traitement. La boîte de 30 comprimés de 10mg coûte en effet entre 5 et 7 euros. Un budget conséquent quand on sait que certaines personnes traitées peuvent avoir besoin de plus de 250 mg par jour. Soit un investissement mensuel compris entre 155 € et plus de 200 €.

<http://www.sciencesetavenir.fr/sante/20140605.OBS9622/baclofene-le-remboursement-autorise-des-la-semaine-prochaine.html>